



Frais de gasoil et vehicule de service

Par yann207

Bonjour,

Mon employeur me mets a disposition un véhicule de service.

Pour les frais de gasoil et autre (péage etc...), il veut m'obliger à prendre une carte professionnel rattaché a mon compte bancaire personnel.

Est ce légal?

Je crois aussi qu'il pense que les frais de gasoil engendré par le véhicule de service sont à ma charge en tant que note de frais!

Y a t il un texte de loi qui explique que ce ne peut être des note de frais, que c'est à la charge de mon employeur et que c'est bien a lui de les prendre en charge?

Cordialement.